



PRECAUTIONS POUR LE COUCHAGE VENTRAL D'UN BEBE



Le couchage dorsal systématique a permis de réduire de moitié l'incidence de la mort subite inexpiquée du nourrisson (MSIN). Bien que déconseillé pour l'ensemble des bébés, le couchage en position ventrale peut être préférable pour certains enfants, en particulier ceux qui ont une glossoptose (chute de la langue en arrière), une hypotonie des voies aériennes supérieures, une pharyngomalacie, une laryngomalacie et/ou une séquence de Pierre Robin. Il permet à ces bébés de mieux respirer et peut donc être prescrit à domicile.

Afin de ne pas risquer de MSIN, **les conditions de couchage suivantes doivent être strictement suivies**, visant à améliorer l'aération et le rafraîchissement du visage par la circulation d'air autour de la tête du bébé :

- Matelas ferme, large, type lit de 60 x 120
- Pas de couffin
- Drap housse bien tendu
- Pas de tour de lit, pas de proclive.
- La tête ne doit reposer sur rien.
- Ni doudou, ni oreiller, ni serviette, ni t-shirt de maman.
- L'enfant ne doit pas être recouvert d'une couverture ou d'une couette.
- Il doit être vêtu d'un pyjama adapté à la température ou mis dans une gigoteuse de taille adaptée.
- L'été, il doit être laissé en pyjama sans autre couverture.
- La température dans la pièce ne doit pas dépasser 20°C.
- Ne pas fumer dans la chambre de l'enfant, ni consommer d'alcool ou de drogues.
- Ne pas dormir avec son bébé sur le ventre dans le lit des parents.



De plus, compte tenu des nouvelles recommandations européennes de 2024, il peut vous être proposé d'utiliser un oxymètre au sommeil pour surveillance de la saturation en oxygène.

Dans ces conditions, après explications aux parents et avec leur accord, l'enfant peut rentrer à domicile en étant couché sur le ventre.